

*festes de se. anne et
de saint fran.
xavier.*

Le premier dimanche de l'Auant on a publié au prosne vn acte par lequel il est déclaré qu'on chomera doresnauant les festes de s^t. Xauier et de s^{te}. Anne. on retrenche la feste de s^t. Marc &c.

le 8. M^{re}. Philippe Pierson a preché au Refectoire avec satisfaction.

le 15. Ariuée d'Andatiakonhons huron, avec des letres du P. Bruyas, et du P. Fremin d'onneist, et d'Annié: nos messieurs trouuent mauuais que le P. Fremin ne leur ait point escrit; et de ce que le Iournal au moins p^r. ce qui touche les affaires ne leur a point esté adressé.